

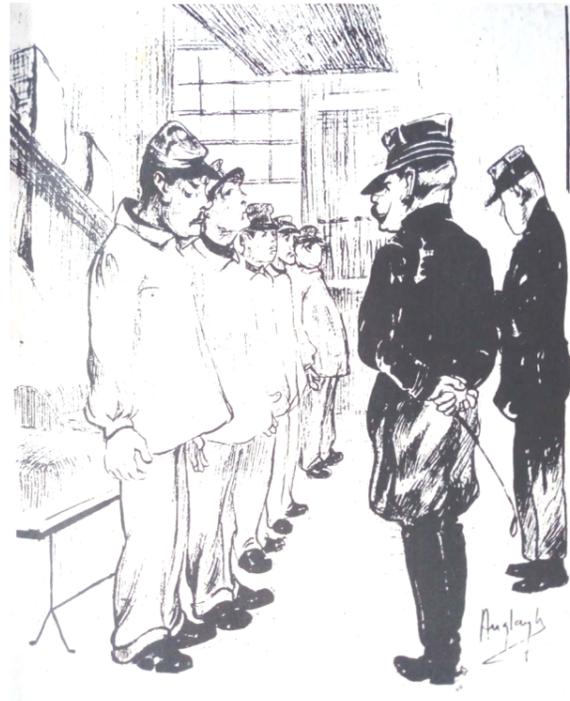
Monsieur le président (du Conseil Général de l'Ariège), Les actions du collectif Cafca consistent à dénoncer l'acharnement de l'administration sur les pauvres, notamment les discrètes mais régulières radiations du R. S. A. Deux fois par mois, dans des locaux du Conseil général, de nombreux allocataires du R. S. A sont convoqués devant un tribunal pour chômeurs pudiquement nommé « Commission de solidarité territoriale » (C. S. T).

En perturbant la tenue de quelques CST ces derniers mois, nous avons rendu visible le véritable objet de ces commissions : sortir les R. S. A-stes du dispositif, c'est à dire suspendre leurs allocations. C'est pour cette raison que, depuis, les C. S. T se tiennent sous protection policière avec filtrage à l'entrée des locaux. C'est avec surprise que nous avons lu dans la presse la réponse que vous avez faite à ces modestes occupations : loin de nous démentir et de jouer hypocritement le rôle d'élus de gauche outragés, dont vous êtes pourtant coutumier, vous avez martialement proclamé devant un parterre de journalistes que oui, nom de nom, il faut radier, et il va falloir radier toujours davantage. Il est bien fini le temps où vous vilipendiez le libéralisme de la droite au pouvoir. Vous avez au contraire annoncé que vous prévoyiez 452 radiations d'ici la fin de l'année 2012, ce qui représente 10% des « bénéficiaires » du R. S. A en Ariège.

Vos objectifs chiffrés discréditent totalement votre engagement à faire du "cas par cas" (...). La violence de vos propos a estomaqué plus d'un lecteur de la Gazette ariégeoise dans la semaine du 21 septembre. Embrassant le populisme le plus vulgaire, vous affirmez sans honte qu'on ne compterait plus parmi les allocataires « les gens de mauvaise foi », « les tricheurs », ceux « qui se moquent de vous avec des projets ubuesques », et ceux même « qui n'y ont pas droit ». Octroyer 400 euros par mois à cette engeance ferait gaspiller de l'argent au contribuable, etc(...).

Vous dites que vous devez répondre des choix budgétaires du département devant vos « administrés ». Voilà qui a de quoi surprendre. Jusqu'ici les « administrés » n'ont jamais eu leur mot à dire sur le bon usage des deniers publics. Qui a souvenir d'avoir un jour souhaité construire un énième rond-point ou payer si cher la calamiteuse gestion de l'eau ? (...) Comme à l'accoutumée le budget concerne le petit peuple pour les « efforts » à faire, jamais pour les dépenses (...)

Tous les pauvres, qu'ils travaillent ou non, le savent : on ne vit pas décemment avec 400 euros par mois. Mais l'obole a beau être dérisoire, il nous faut encore la mériter dans le cadre du dit « contrat d'insertion ». Un « contrat » léonin, puisque les deux parties ne sont en rien égales et que nous sommes contraints de le signer. Un contrat de dupes, surtout : en l'absence d'emploi, (...) de jouer la comédie de « l'employabilité ». Nous devons laisser l'État inspecter les moindres recoins de notre vie privée (le contrat peut nous enjoindre à arrêter de boire, trouver un logement, un véhicule, travailler pour des miettes dans une entreprise



L'inspection.

(Cliché L.P.F.)

d'insertion, maigrir, grossir... ), « concevoir des projets » qui rentrent dans des cases bien définies, puis suivre notre dossier, le compléter, le corriger. En un mot, nous travestir en bureaucrates de nos propres vies en attendant une prochaine convocation. — Le stock incompressible d'inemployables (...) pose bien plus problème en terme de survie qu'il n'en pose au fonctionnement du marché du travail. En effet, sans chômeurs, comment pourrait-on (...) faire travailler tout le monde au plus bas coût possible ? (...) Les chômeurs qui doivent arracher à Pôle Emploi leurs indemnités (...) redoutent quant à eux une radiation arbitraire qui les rendrait « R. S. A-stes ». Ces catégories - travailleur, chômeur, R. S. A-ste - (...) ont ceci de commode qu'elles nous rappellent qu'on peut toujours tomber plus bas et qu'on n'est pas si mal à sa place, aussi précaire soit-elle. Aussi en faites-vous un usage immodéré, M. Bontrépas, en opposant constamment les bons travailleurs aux mauvais chômeurs dans vos discours démagogiques. Il est particulièrement désagréable de se voir taxer de parasites quand, malgré soi, on rend si bien service à l'économie. Car personne n'est sans savoir que le maigre pécule des allocataires du R. S. A se consume intégralement en logement, alimentation et tabac et retourne donc presque immédiatement dans les caisses de l'État — sous forme de T. V. A ( la principale recette du budget de l'État ) — , des propriétaires et des commerçants. Nous avons décidé de vous répondre, M. Bonnenuit, car nous refusons d'être une fois de plus culpabilisés et utilisés comme une force de travail à bon marché. Nous préférons tenter de nous organiser collective- ment, pour que l'emprise de cette administration au service d'une économie en restructuration nous soit moins insupportable. En se moquant de l'attention que vous voudrez bien porter à l'expression de notre colère, nous vous prions de croire, M. Somnifère, à l'expression de notre profond mépris de classe. Chacun son tour.

# LES GUEUZERIES DU CAFCA

COLLECTIF D'AUTODÉFENSE FACE AUX CONTROLES DE L'ADMINISTRATION

**RSA:**  
Un pas en avant,  
deux pas en Ariège

**ECHOS** de  
**CAF**ard.e.s

**LETTRES AUX**  
**TECHNOCRATES DU**  
**DÉPARTEMENT**

**Réforme de la**  
**RÉFORME DU**  
**CHÔMAGE?!**

**2021; Devine quoi?!**  
**La chasse aux pauvres**  
**continue**

## EDITO

Dans l'Ariège « socialiste » comme pour Macron, les « sans-emploi » ne sont qu'un poids mort. Il faut les faire disparaître des chiffres officiels, les caser pour un temps. Pour ce faire, le département a transféré le suivi des allocataires du RSA de la maison des solidarités (et donc des assistantes sociales) à ACOR, une entreprise privée, qui se décrit comme « recruteur ». Cette bande de manager-euses se vante de trouver du travail salarié à 70% des précaires qui passent par ses bureaux. Même plus besoin de traverser la rue...

Ainsi donc, en 2020, l'entreprise ACOR a reçu mission, chèrement payée, de « sortir de la fatalité du RSA ». De fait les entretiens deviennent menaçants, les « commissions » (CST) chargées de sanctionner les allocataires se sont réunies même en ces temps d'urgence sanitaire et d'appauvrissement, en dépit de la recommandation du gouvernement de maintenir les droits ouverts pendant la période.

Mais quelle est cette fatalité du RSA pour l'Ariège ? Est-ce la fatalité de l'absence d'emplois, malgré les investissements publics faits depuis tant d'années dans le secteur industriel privé, dans le tourisme ou dans l'agriculture conventionnelle ? Ou est-ce la fatalité de devoir donner trois sous à « ceux qui ne sont rien » en ces temps d'épidémie où les injustices économiques sont flagrantes ?

**QUI PROFITE ? QUI COÛTE (TRÈS) CHER ?**

D'un côté nous voyons toujours plus de cadeaux faits aux riches, aux grosses entreprises, à toutes celles et ceux qui savent si bien profiter du système en « l'optimisant » au mieux de leurs intérêts (optimisation fiscale, agricole..) ou en chassant les subventions (green economy)... De l'autre, c'est nous qu'on fait passer pour des profiteur-euses, premier-es responsables de nos galères, coupables de coûter à la société « un pognon de dingue ».

D'un côté, il y a toujours plus de moyens consacrés aux bureaucraties pour surveiller, changer les consignes, sanctionner... De l'autre, tous les « petits » qui veulent faire quelque chose, sont accablés sous les normes et les autorisations.

D'un côté, nous voyons toute l'aide publique apportée aux industriels les plus pollueurs, les plus menteurs, les plus endettés. Et de l'autre, nous entendons la petite chanson des mercenaires de l'insertion qui répètent aux précaires que tout est de leur faute et qu'on va leur couper les vivres.

Les précaires ne sont pas responsables des catastrophes en cours, des naufrages financiers. D'autres si.

**QUI EST UTILE OU INUTILE ? QUI NOUS EMPÊCHE D'AVANCER ?**

Il y a le monde qui « gagne » et qui flambe : la course à « l'innovation » des supermarchés en ligne ou en rayons, l'exploitation sans limite du sol et du sous-sol, la méga-scierie qui veut tous les hêtres des Pyrénées, les méga-fermes, les sablières autorisées à creuser assécher polluer, etc. Et il y a toutes les volontés déterminées qui tentent de s'ajuster avec les besoins et les possibilités de leur coin. Des activités essentielles à la vie de l'Ariège : des métiers, des associations, des lieux pour se rencontrer, des spectacles, de l'artisanat, des terres travaillées, de la nourriture, des villages et des montagnes habités, des emplois nécessaires pourtant méprisés, des échanges, de la solidarité, etc.

Tout cela ferait vivre beaucoup de gens, si on y accordait les moyens qu'il faut. Mais le conseil général ne voit pas ça, n'en fait ni bilan ni étude. Et ce désintérêt trouvera en écho une politique du chiffre chez son sous-traitant de la pauvreté. « 70 % ont retrouvé un emploi ! » Quels emplois vont-ils être obligés d'accepter ? Tous hôtes, réceptionnistes, « polyvalents » ? Trieurs au SMECTOM... ? Pour combien de temps ? Et quoi après ?



De façon obscène, le Conseil Général aura prétendu aider les « bénéficiaires du RSA », alors qu'il se sera agi de les « dévaluer » pour en radier autant que possible. Ils seront (re)devenus les précaires du marché du travail, main d'œuvre corvéable et jetable. Et on aura beaucoup détruit au passage.

Il y a longtemps, l'Ariège a déjà vécu la table rase au nom du progrès. Son agriculture traditionnelle a été consciencieusement démolie, elle était pourtant « diversifiée et respectueuse des écosystèmes ». Plus récemment, ce sont les « néoruraux écologistes » qui ont été ridiculisés, pendant qu'ils vivaient de trois fois rien et (ré)inventaient la « bio ». Jugés non « rentables » et pas « innovants » eux non plus !

« **Nous pensons qu'il est obscène de prétendre nous apporter de l'aide alors qu'il s'agit en fait d'évaluer nos parcours de vie et nos aspirations** »

**DROIT INCONDITIONNEL DE NE PAS CREVER LA DALLE**

Nous pensons qu'il est vital de défendre tout ce qui est attaqué, fragilisé par les chefs de guerre du moment, profiteurs en tout genre : les forêts, l'eau, la terre et, chez les humains, ceux qui ne sont pas « gagnants-gagnants ». On vous laisse faire votre liste : les petits de toutes sortes, sans capitaux, sans terres, sans boulot, sans papiers, et si je suis femme et analphabète en plus...

Il est nécessaire et urgent de leur rendre, à eux qui sont privés de moyens et de soutien, la possibilité de bien faire une activité qui a du sens, quel qu'en soit le statut. Ces activités, ces métiers ne demandent pas autant d'investissement que l'industrie, mais un peu quand même, et surtout du temps : le RSA peut-être un appui, en attendant mieux (des outils, des formations, des terres, des locaux, les moyens nécessaires, du soutien pour trouver le bon boulot).

C'est à cette condition qu'on pourra compter sur les forces et les qualités de tous, et peut-être se sortir de là où la « rentabilité » nous a enfoncés..

En attendant, dans ce système économique qui a donné les clés aux riches sans décence ni limite, le droit à un revenu minimum pour les pauvres doit être inconditionnel.

« **Il faut donner la possibilité à tous de s'installer sans risque dans un travail qui a du sens, dans des activités nécessaires pour se sortir de là où la « rentabilité » nous a enfoncés..** »

contrat invalide alors que ledit contrat n'est même pas encore établi ou finalisé avec l'allocataire... A nos yeux, vos méthodes vont à l'encontre de l'obligation de tenir « compte de la formation du bénéficiaire, de ses qualifications, de ses connaissances et compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles, de sa situation personnelle et familiale, ainsi que de la situation du marché du travail local », puisque la menace de sanction est utilisée pour obliger le bénéficiaire à renoncer à ce qu'il fait, ce qu'il est. Tout au long des "entretiens", nombre d'allocataires sont poussés à l'échec, en se voyant fixer des objectifs intenables (pendant la pandémie : obligation de trouver un emploi alors que la moitié du pays est en « chômage partiel », ou d'augmenter son chiffre d'affaire), le tout de façon humiliante et infantilissante. Ces entretiens ont explicitement pour but une "sortie du rsa" rapide, et pas du tout "l'insertion" à moyen et long termes, avec donc un retour prévisible à la case "précaire".

• Comment prenez-vous en compte la situation économique, dans le contexte actuel de crise sanitaire ? Celui-ci n'est-il pas « un motif légitime » qui explique qu'on n'arrive pas à trouver un emploi ou à augmenter son chiffre d'affaire ? Et comment se fait-il que partout en France on cherche à soutenir les activités mises à mal par l'urgence sanitaire (indemnités face aux conséquences du confinement, aides à la "relance" et au "rebond", etc..) mais que le Conseil Départemental de l'Ariège profite de la période pour exiger des personnes les moins favorisées de faire leurs preuves ?

• Comment pouvez-vous assurer aux allocataires du RSA qu'ils ne sont pas victimes d'une procédure arbitraire ? Quelles sont les règles applicables à tous ? Quels sont vos critères pour refuser ou accepter de valider un contrat d'insertion ? Quelles règles appliquez-vous dans les domaines suivants, cités pour exemples : projet de survie, de soutien familial, projet social et culturel local, projet agricole, artisanal ou culturel, etc..

• Que faites-vous pour permettre l'accès au RSA des personnes qui y ont droit, mais n'en font pas la demande, découragées par les démarches et le flicage qu'il implique (le non-recours au RSA est estimé entre 20 % et 30% en France) ? Ne craignez-vous pas que le report de responsabilité de la crise économique sur les allocataires — explicite lors des commissions et au cours des entretiens — multiplie ce taux de non-recours ? Est-ce qu'au moins vous essayez d'évaluer ce non-recours en Ariège ? Le prenez-vous en compte dans le Programme Départemental d'Insertion ou la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et

« **En l'absence d'emplois, la mécanique des droits et devoirs, même mise en oeuvre de la façon la plus humaine possible, peut se transformer en instrument de torture morale..** »

- Centre d'études de l'emploi (CEE), 2011



d'Accès à l'Emploi (nous n'y avons trouvé aucune référence), afin de réfléchir à ses causes et aux moyens de lutter contre ?

• Qu'est-ce que votre sous-traitant ACOR est sensé faire exactement ?

Cautionnez-vous l'injonction à sortir du dispositif RSA par tous les moyens, de façon culpabilisante, et sans prise en compte des situations et projets des situations et des personnes « accompagnées » ? Quelles sont les limites fixées à ACOR dans sa collaboration avec les patrons locaux, pour que les propositions d'emploi faites aux allocataires soient sérieuses (durables, adaptées aux possibilités, accompagnées de formations si besoin, etc.) ? Et comment vous assurez-vous des compétences des employés en charge des entretiens, pour accompagner les travailleurs-ses de toutes sortes, qui sont nombreux-ses aujourd'hui à devoir fournir un travail de pédagogie conséquent pour tenter de leur expliquer les réalités et contraintes de leurs domaines d'activités (notamment les agriculteurs-rices, les artistes, les auto-entrepreneurs-euses... ) ?

- Comment expliquez-vous que le Conseil Départemental consacre de l'argent public à soutenir nombre de productions locales, et en saccage toute une partie en leur refusant aide et considération ?

- Qu'est-ce que le Conseil Départemental entreprend pour s'assurer du maintien de l'accès au logement des personnes sanctionnées par les CST ? Et pour garantir la continuité de leur accès aux soins, étant donné que le droit à la CMU découle souvent du droit au RSA ? Et pour savoir ce qu'ils deviennent, une fois radiés, une fois leur emploi jetable terminé ?

- Où vont exactement les sous de "l'insertion" ? Quels sont les montants alloués à la tenue des CST dans le département, à l'accompagnement proprement dit des allocataires, aux démarches menées en direction des entreprises, et enfin le montant alloué au Revenu de Solidarité Active versé aux allocataires. Quels moyens supplémentaires ont-ils été alloués à la solidarité et l'insertion dans le cadre de la crise sanitaire ? Et quelles perspectives d'emplois nouveaux, c'est-à-dire durables et intéressants, salariés ou non, le conseil général envisage-t-il de soutenir dans le cadre de "l'urgence écologique et climatique" ?

En espérant que vous saurez apporter des réponses à toutes ces interrogations, sans simplement vous réfugier derrière des articles de lois ou des « éléments de langage »...

# Ô CHERS TECHNOCRATES !!!

Deux lettres ouvertes du Cafca à dix ans d'intervalle. 2012. 2021. A chaque fois, le conseil général de l'Ariège présente les pauvres et le RSA comme la cause des problèmes. En 2012, le socialiste Monsieur Bonrepaux met en place des quotas pour limiter l'accès au RSA. En 2021, la socialiste Madame Téqui embauche des "recruteurs" pour "reprenre le marché" ainsi que l'entreprise se définit elle-même (note du traducteur : le marché en question, c'est la gestion des allocataires du RSA). Tout a l'air parfaitement réglé, mais on est tout de même tracassés par une ou deux choses. Alors on se permet d'écrire des lettres, ouvertes.

## 2021 : DES RECRUTEURS POUR DU TRAVAIL FORCE

Mme Costesseque, Directrice adjointe à l'Insertion du département de l'Ariège,

Lors de notre « visite » en date du 4 janvier dans vos locaux nous avons eu le plaisir de converser avec vous. Par suite, le Conseil Départemental a certifié publiquement qu'il allait « accéder à nos demandes d'informations » (la Dépêche, 7/01/21). Mais "en même temps", les portes des « commissions de solidarité territoriale » (CST) se retrouvent fermées précipitamment. Pour raisons sanitaires apprend-on. Ceci ne manque pas de nous interroger. Le CD vient-il de prendre connaissance de la circulation du covid-19 ? Vos bureaux ne sont-ils soudainement plus assez grand pour pouvoir respecter les gestes-barrières lors de ces commissions ? Peut-être subissez-vous en ce moment une pénurie de gel hydro-alcoolique ? Un moment, nous avons pensé que les CSTs étaient annulées en présentiel afin de vous éviter de vous retrouver en présence de bénéficiaires accompagnés par des militant.e.s de notre collectif. En effet des rassemblements publics étaient prévus pour les prochaines commissions — ce dont vous avez probablement eu l'écho. Nous nous sommes dit que cette « solution » prise un peu dans l'urgence de votre part vous permettait à nouveau de mener votre « travail » à l'abri des regards et que peut-être, vos déclarations dans la Dépêche visaient-elles uniquement à vous donner bonne figure. Mais, rapidement, la raison nous est revenue, et nous nous sommes dit que les relents conspirationnistes avaient dû nous toucher nous aussi, qu'il fallait arrêter de voir le mal partout. Après tout, peut-être bien que le virus se loge dans vos locaux et que tout ça n'est fait que pour le bien des personnes.

Avant de rentrer dans « le vif du sujet » permettez nous encore de clarifier nos positionnements à propos des Commissions de Solidarité Territoriale. Les convocations en commissions nous semblent avant tout répondre à un objectif répressif (et non de « solidarité »), au travers duquel les

bénéficiaires sont poussés à interioriser l'idée qu'il-les sont responsables de leur précarité, qu'il-les sont un poids voir un fardeau pour la société, et qu'en conséquence il convient de les orienter quitte à les menacer de n'avoir plus aucun revenu.

Convaincus de l'inefficacité, du cynisme et de la violence de cette stratégie, nous considérons au contraire que le RSA peut établir un début de justice pour toutes les personnes que le système maintient dans la pauvreté. Pauvreté qui leur retire tout moyen de faire leurs choix. Nous sommes donc, à la manière d'autres associations, et à l'inverse de votre politique de « réinsertion forcée », pour l'instauration d'une solidarité inconditionnelle, c'est-à-dire pour un RSA sans surveillance rapprochée (suppression des CST, CER, et autres accompagnements obligatoires).

Si nous sommes conscient que cela n'est pas de votre ressort, vous êtes en revanche responsable de l'(in)validation des contrats d'insertion et des convocations en commission. De ce fait, vous êtes responsable des sanctions et de leurs conséquences désastreuses, morbides : situations d'extrême pauvreté, de malnutrition, de précarité sanitaire, de détresse, d'isolement, etc. Vous êtes aussi responsable des renoncements encouragés par ces procédures basées sur la menace : abandon de droits et découragement des personnes sur tous les plans.

### Nos questions :

- En premier lieu, nous aimerions savoir à combien de personnes a-t-on coupé les vivres en Ariège en 2020, en pleine crise sanitaire. Combien il y a eu de CST (pendant et en dehors des confinements) ? Et combien de sanctions ont été prononcées à leur suite (combien de diminutions du RSA, de suspensions, de radiations) ?
- Étant donné le risque de sanction qu'encourt l'allocataire lors des convocations en CST, peut-on encore véritablement parler de contrat « librement débattu » ? N'est-ce pas plutôt une forme de chantage, qui sert à forcer l'allocataire à accepter un contrat (CER) qui ne lui convient pas ? Celui-ci n'est-il pas censé être « librement débattu » ? Nous avons connaissance de cas de convocation en CST pour



# LE CAFCA

Depuis plusieurs années le Collectif d'Autodéfense Face Aux Contrôles de l'Administration (le CAFCA) se mobilise pour soutenir les personnes se retrouvant prises dans les mailles du filet bureaucratique. Épisodiquement, nous nous retrouvons pour partager nos vécus, s'échanger astuces et compétences pour tenir bon face à la machine. Nous cherchons à mettre le nez dans les ordonnances, réformes et autres textes indigestes quand une personne se voit maltraitée ou sanctionnée. Mais nous ne sommes ni des expertes de l'administration, ni des pros de la débrouille.

Nous essayons de défendre collectivement chacun. Et pour soutenir non pas un dossier mais la personne et le vécu qu'il y a derrière, nous pouvons nous présenter nombreux-es à la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), à la CAF, au Conseil Départemental, etc.

Nous cherchons à nous rassembler et nous entraider justement parce qu'ils nous préfèrent isolés. Et nous avons au moins une certitude, c'est qu'ensemble on peut être plus fort-es...

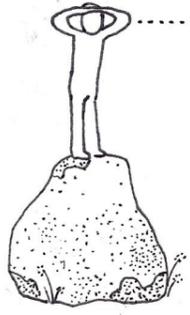
### DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les procédures liées au RSA sont très bureaucratiques, et très arbitraires. La simple présence d'un tiers qui vous accompagne change la « façon » de parler de l'employé-e, l'encourage à vous respecter un peu plus (autant que possible au regard de la « mission »), permet d'attester de ce qui est dit, et enfin de refouler certaines « dérives » inquisitoriales dignes des meilleurs lavages de cerveau (non vous ne faites pas ce que vous nous dites que vous faites.. vous devez faire ce que je vous dis.. etc).

Nous vous encourageons à emmener quelqu'un avec vous, et si il n'y a personne, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous proposons aussi de nous tenir au courant de ces démarches et de votre situation. C'est en sachant ce qu'il se passe que nous pourrons mieux nous défendre.

Galérien·ennes, travailleur·euses en crise ou non-rentables, chômeur·euses heureux·ses ou malheureux·ses, administré·es en tout genre, future ou ancienn·es allocataires de la CAF ou de la MSA... Pour toutes celles et ceux dont les activités ou le mode vie semblent justifier harcèlement administratif, radiations ou menaces d'une précarité encore plus sévère, on se donne rendez-vous les premiers jeudi du mois à 17h au local de la Mauvaise-Foix, place Duthil, pour s'organiser et faire face à celles et ceux qui nous répète inlassablement qu'avoir le droit de (sur)vivre, ça se mérite, et qu'il n'est jamais acquis...



Tu peux toujours nous écrire à [cafca-ariège@riseup.net](mailto:cafca-ariège@riseup.net), et chopper des infos sur l'actualité du collectif sur [lecafca.noblog.org](http://lecafca.noblog.org), histoire de vérifier si, en ces temps de confinement et de couvre-feu, les dates et horaires de rendez-vous sont maintenus ou non.

A tout vite!

### 2021. S'ENTENDRE, SE FAIRE ENTENDRE

Nous avons décidé d'ouvrir nos vécus, ressentis et analyses et de les partager sous la forme de ce présent livret. A trop traîner dans les méandres kafkaïens de l'administration on peut y perdre la tête, et il faut parfois tenir quelque chose de palpable entre les mains. A un moment un pavé, à d'autres quelqu'un qu'on aime. De temps en temps, on a besoin de mettre des mots sur tout cela. Prendre le temps de la réflexion, souffler un peu et repartir aussitôt à la conquête de ce dont le pouvoir nous dépoussède.

Vous trouverez entre ces pages différents textes de personnes ayant bénéficié ou bénéficiant des minimas sociaux. Des récits, des réflexions, des informations.

### VOS HISTOIRES : RÉCOLTE

Nous aimerions continuer si d'autres textes nous parviennent. Les vôtres ? Il pourrait y avoir différentes façons de les publier : un prochain numéro, un format audio ou vidéo, à la radio ou à la criée du marché. Qui peut savoir ? Si toi toutefois tu as une esquisse de plan, n'hésites pas à nous le faire savoir. Tu peux aussi nous dire où tu voudrais ou ne voudrais pas que ton texte soit publié (internet, radio, revue...).

Bonne lecture.



# Echos kafkaiens

En octobre 2020 nous nous sommes retrouvés pour discuter ensemble du changement de stratégie de la part du Conseil Départemental dans le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Plusieurs personnes avaient déjà eu affaire à ACOR, le nouvel organisme privé qui avait remporté début 2020 l'appel d'offre du département. Lors de ce moment nous avons pu récolter divers témoignages sur les parcours et situations absurdes que nous rencontrons dans nos aléas administratifs. Certain.e.s d'entre-nous mènent une activité agricole et de ce fait sont sous le régime de protection de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Equivalent de la CAF pour les personnes au régime général.

Nous retranscrivons ici leurs témoignages.

## ON ACHÈVE BIEN LES PAYSANS !

V. et F. vivent en couple dans une ferme sur les bas la barguillère où illes se sont installés en 2009. Avec leurs quelques 80 brebis illes produisent du fromage qu'ils vendent directement depuis la ferme. Avec 6 enfants à charge, dont une seule est majeure en 2013, et 3 en garde alternée. Cette année-là marque le début d'un parcours administratif épuisants. Depuis lors, ils se débattent pour avoir accès à leurs droits et ainsi pouvoir vivre et mener leur activité agricole dignement.

Illes nous racontent leur histoire :

**2013**

**RSA accordé \*et non versé**

Nous avons demandé le RSA au printemps. En novembre, nos droits à cette aide ont été ouverts. Mais aucun versement. Ni aucun référent RSA désigné.

Malgré nos appels réguliers, un courrier en recommandé avec AR, plusieurs visites à une assistante sociale de l'ADS de Saint Girons, nous n'avions toujours ni renseignements ni versements.

**2014**

**Radiation**

Toujours dans la même situation, nous avons tardé (quelques mois) à présenter notre avis de non-imposition sur les revenus de 2012. Nous l'avons transmis en juillet, mais au mois d'août, nous avons été radiés.

Au début de l'année, nous avons cessé de payer nos cotisations MSA, qui s'élevaient chaque année à environ 3300€ plus 2400€.

**2015**

**Conflit**

En septembre, pour la première fois, la MSA nous versait 6 mois de RSA, pour un montant de 2245€, ce qui correspondait à un montant mensuel de 375€. Nous avons demandé que ces sommes soient réévaluées, en vertu du minimum fixé pour un couple et « 3,5 enfants », qui s'élève à 1100€/mois environ (allocations familiales + RSA).

La MSA précisait que ce versement correspondait à la période de novembre 2013 à avril 2014. Mais elle ne disait rien pour le reste de la période écoulée, rien pour l'avenir non plus.

En octobre, on nous signifie une dette de 2000€, en raison d'un trop-perçu d'allocations familiales. Nous avons sollicité le médiateur de la République pour régler cette situation, sans résultat.

**2016**

**Trop-perçu?!**

En janvier, on nous écrit que cette dette, bien que réduite de moitié pour motif de « précarité », absorbe notre RSA de la fin 2016.

**2017**

**Re-conflit**

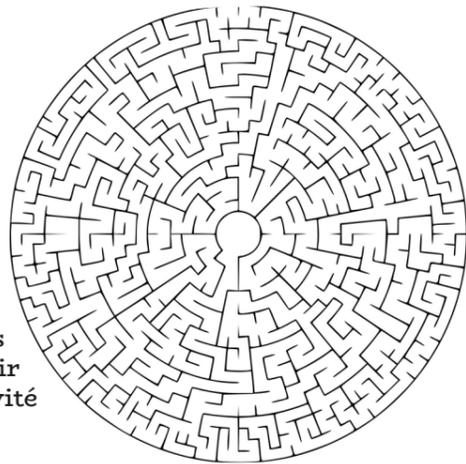
En mars, je me suis rendu à la MSA de Foix pour obtenir des réponses quant aux non-versements. J'ai attendu calmement à l'accueil qu'on me reçoive, jusqu'à ce que la police soit appelée pour me faire quitter les lieux. Peu de temps après, la MSA nous a versé l'équivalent de 4 mois de RSA. Un référent nous est désigné.

En juillet, j'ai renouvelé l'opération et la MSA m'a de nouveau versé 3 mois.

A partir d'août, le RSA n'est plus payé.

Pour réduire le montant de nos cotisations, V. a cessé d'être déclarée à l'administration comme conjointe collaboratrice.

Pour récapituler, de novembre 2013 à avril 2018 (54 mois), nous nous sommes vus verser 13 mois de RSA, avec des retards allant jusqu'à 2 ans.



----- Et si le fraudeur, c'était pole emploi ? -----

En revanche, lorsqu'un employé Pole emploi s'acharne à faire valoir leurs droits aux chômeurs, il se fait licencier. Il faut dire qu'en l'occurrence, Yann Gaudin est allé jusqu'à affirmer publiquement que Pole emploi n'indemnisait pas des allocataires (qui y avaient pourtant droit) non pas par erreur, mais tout à fait sciemment. De la fraude, en somme.

Il estime qu'il aurait permis le versement de 200 000 euros d'indemnités aux usagers pour lesquels il est intervenu, avant d'être licencié (L'humanité, juillet 2020). Licenciement qu'il conteste aux prudhommes. On vous recommande vivement son blog, "Pole emploi: le droit de savoir" (<https://blogs.mediapart.fr/yann-gaudin/blog>)

----- Les chomeur·euses de plus en plus fliqué·es.... -----

Pour tenter de baisser les "chiffres" du chômage, le plus simple c'est encore de fliquer et radier les chômeurs. Du coup, le gouvernement a étendu, en décembre, l'accès à de nouveaux fichiers concernant votre vie privée par Pole emploi. Après le fichier Ficoba, recensant les titulaires des comptes bancaires, ou Patrim, listant les biens immobiliers, les agents-contrôleurs ont dorénavant un droit de regard non plus seulement sur les comptes bancaires des allocataires mais aussi sur les opérations que ceux-ci y effectuent. Pôle emploi se voit même confier le pouvoir de demander les relevés téléphoniques de leurs allocataires auprès des opérateurs (Jusqu'à, seuls les allocataires de la CAF avaient droits à de telles faveurs). Et tant qu'à faire, ils pourront aussi accéder au fichier des assurances-vie (Ficovie)... Sachant qu'il y aurait 18 000 cas de fraudes par ans pour... 2,4 millions de personnes indemnisées. Soit 212 millions de préjudices, à mettre en relief avec les 15 milliards de la fraude sur la TVA, par exemple...



## RÉPRESSION ADMINISTRATIVE ET MENSONGES POLICIERS

OU COMMENT POLICE ET JUSTICE TRAQUENT AUSSI LES PAUVRES...

Pendant le confinement, en Ariège comme ailleurs, de nombreuses personnes ont eu des contraventions car leurs attestations de déplacement n'étaient pas en règle. Selon un groupe d'avocats travaillant sur une loi d'amnistie ces attestations n'avaient aucun fondement juridique et ont donné lieu à des sanctions parfois aberrantes.

Si le conseil constitutionnel a bien validé vendredi 26 juin toutes les mesures et poursuites liées aux contraventions pendant le confinement, il n'en reste pas moins une part d'arbitraire puisque le sens précis des restrictions de déplacement (qu'est-ce qu'un « achat de première nécessité » ? qu'est-ce qu'un « motif familial impérieux » ?) reposait sur « le discernement des agents verbalisateurs ». Certaines personnes en Ariège ont par exemple été verbalisées car elles allaient acheter des cigarettes qui aux yeux du flic n'étaient pas de première nécessité.

Après le confinement deux rassemblements de protestation ont été organisés sur Foix le 11 et le 22 mai. Ils ont aussi donné lieu à de nombreuses contraventions de 135 euros et

cela sans aucun contrôle d'identité. Plusieurs personnes verbalisées n'avaient même pas participé au rassemblement voire n'étaient pas à Foix ces jours-là. Les personnes amendées et leurs soutiens ont décidé de contester en commun ces amendes avec l'aide d'un avocat toulousain.

Lors de cette contestation de nouveaux abus administratifs se sont produits. Les premiers courriers de réponse qui rejetaient les contestations de contravention ne mentionnaient pas la voie de recours légale (tribunal de police). Suite à une plainte au défenseur des droits les rejets suivants ont mentionné ce recours. Une quinzaine de personnes ont alors fait la démarche du recours au tribunal de police. Au vu des dossiers consultés par l'avocat il semblerait que la police ait menti en prétendant avoir fait des contrôles et qu'elle n'ait aucun document sérieux attestant l'infraction des personnes amendées.

Suite de cette contestation le 4 mars à 9h au TGI de Foix où une dizaine de personnes seront entendues au tribunal de police.

# RÉFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE :

le projet (repoussé et en partie déjà retoqué) qu'ils nous préparent...

Après deux confinements et leur ribambelle de licenciements cette mesure risque de laisser sur le carreau nombre de salarié-e-s. Cette situation est particulièrement grave pour les salariés de certains secteurs comme les hôtels, cafés, restaurants, l'événementiel, le tourisme et la culture, mais elle l'est aussi pour tou-te-s les travailleurs/euses précaires, dans toutes les industries, les services et même dans les services publics qui usent et abusent de contrats précaires. De même pour tous les travailleurs et travailleuses saisonniers.

## Modification de la définition d'une offre raisonnable d'emploi :

Vous n'avez plus le droit de refuser un emploi : moins rémunéré, ou trop éloigné de votre domicile, ou sans rapport avec votre métier. On risque d'arriver rapidement à une situation où n'importe quel emploi pourra convenir à n'importe quel demandeur.

Depuis le 19 nov 2019 les conditions d'accès à une ouverture des droits à l'allocation de chômage se sont durcies :

Il faut avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois avant la réforme

Au 1er mars 2020, 410 000 travailleurs précaires n'avaient déjà pas pu ouvrir ou recharger leurs droits suite à l'application de ces nouvelles règles.

Cette première partie de la réforme a été suspendue cet été (après le premier confinement) mais sera reprise en avril 2021. Les personnes ayant perdu leur emploi entre août 2020 et mars 2021 n'auront besoin que de 4 mois de travail pour ouvrir des droits mais les personnes ayant perdu leur emploi entre novembre 2019 et août 2020 restent soumises à la règle des six mois.

En avril 2021

## Aggravation des sanctions :

- Suspicion accrue envers les ayants droit : Triplement des personnels chargés de surveiller et de chasser les « fraudeurs ».

- Renforcement des sanctions : En cas d'absence à un rendez-vous, à une prestation ou une formation, en cas de refus de deux offres « raisonnables » d'emploi, et en cas d'insuffisance de recherche d'emploi, le demandeur est radié un mois la première fois, deux mois la seconde et quatre mois la troisième, de plus pendant cette radiation les allocations, (pour lesquelles il a cotisé pendant qu'il travaillait) ne seront plus alors seulement suspendues et récupérées plus tard, mais seront définitivement supprimées et perdues.

- Et la sanction peut tomber sans même que vous ayez été convoqué à un entretien préalable. La procédure est réduite à l'envoi d'une lettre à laquelle il convient de réagir dans les quinze jours.

## RADIATION DES CHÔMEURS APRÈS DEUX REFUS D'OFFRE ACCEPTABLE



Deuxième phase de la réforme prévue pour janvier, reportée à avril 2021 et finalement annulée par le conseil d'Etat le 25 11 2020 :

## refonte du mode de calcul des indemnités journalières) :

L'indemnité chômage est calculée en fonction d'un salaire journalier de référence. Actuellement, ce dernier ne tient compte que des seuls jours travaillés dans les 12 derniers mois. Le second volet de la réforme, prévoyait que ce salaire journalier de référence soit calculé à partir du revenu mensuel moyen. Les périodes d'inactivité auraient donc été également prises en compte dans le calcul de l'indemnisation, ce qui aurait baissé mécaniquement le montant des allocations chômage versées aux demandeurs d'emploi. Dans sa décision, le Conseil d'Etat a jugé que la modification retenue du calcul de l'indemnisation, constituait une atteinte au « principe d'égalité » entre allocataires. Cela pénaliserait trop fortement les « permittents », ceux qui alternent chômage et contrats courts. Camouflet pour l'ex-ministre du Travail Muriel Pénicaud qui estimait que l'actuel calcul des indemnités n'incitait pas à la reprise d'un emploi stable et favorisait celles et ceux qui « profitent » du système d'alternance entre chômage et contrats courts.

L'instauration d'un bonus-malus qui était passé dans la première étape de la réforme et qui était très contestée par le patronat, est aussi annulée pour des raisons de forme. Dommage. Ce bonus malus aurait dû être appliqué aux cotisations d'assurance-chômage payée par les entreprises dans sept secteurs grands consommateurs de contrats courts et d'intérim (hébergement-restauration, agroalimentaire, transports...) afin de les inciter à privilégier des contrat plus longs.

## 2018 Procès

En début d'année, le RSA nous est versé. Mais la MSA demande que notre ferme soit déclarée en cessation de paiement au Tribunal de Grande Instance de Foix, pour une dette de 17 000€. Au tribunal, on me signifie que la dette est réévaluée à 12 400€. Je la reconnais, en précisant les défauts de versements du RSA. Une conciliation est ordonnée.

La conciliation échoue au bout de 4 mois, après que nous ayons opposé nos relevés de compte de 2013 à 2017 à deux récapitulatifs des versements (contradictoires entre eux) de la MSA. Lors des échanges de mails avec le conciliateur, la partie adverse a été insultante et a maintenu ses mensonges. Ils parlaient de droits ouverts et non de versements. Pendant la conciliation, la MSA a régularisé un retard de versement de 2500€, soit environ 6 mois.

Le 5 septembre 2018, le jugement s'achève sur notre mise en redressement judiciaire signifiant que la viabilité de notre ferme est en question. Pourtant, nos rentrées nous ont toujours permis de payer toutes nos factures, en ayant un revenu très bas, même lors de notre plus mauvaise année (2016/2017 — un nouveau parasite sur les brebis, aléas climatiques sur le pâturage et le fourrage).

## 2019 Annulation de la condamnation

Le redressement judiciaire est annulé le 3 avril, suite à un recours devant la Cour d'Appel de Toulouse, ainsi que la majeure partie de la "dette" réclamée (15000€). Restaient à payer des frais de procédure (2800€).

Suite à cette annulation, nous avons à nouveau entamé des démarches auprès de la MSA pour revenir sur la période 2014-2016 ainsi que sur les montants RSA perçus. Nous avons obtenu, grâce au soutien d'un collectif d'une trentaine de personnes dédié à cela (dont le Cafca), plusieurs rendez-vous avec la MSA. Sont alors apparus d'autres défauts de versement, en plus du RSA, qui ont été régularisés le vendredi 28 juin (2500€).

Après une demande de levée de prescription pour la période 2013/2016 auprès du conseil départemental, nous avons obtenu 5000€ pour régler les litiges de ces 3 années.

En juillet, nos versements de RSA ont redémarré.

En décembre, ils se sont à nouveau arrêtés, malgré un courrier du conseil général les garantissant pour 1 an.

Un nouvel organisme (acor) est chargé du suivi des dossiers RSA. Suite à un rendez-vous en octobre, notre interlocuteur a obtenu le versement des 10 premiers mois de l'année. Le RSA a été versé normalement, soit 450€. Puis...

## 2020

En janvier le RSA est à nouveau coupé.

Nous voulons mettre en évidence que les erreurs de la MSA ont influé comme phénomène aggravant sur plusieurs aspects de notre quotidien durant 6 ans :

- les conditions de vie et la nourriture de notre foyer,
- les soins parfois réduits du troupeau et l'usure du matériel, qui ont participé au cercle vicieux des aléas techniques auxquels nous avons dû faire face,
- la nécessité pour V. d'abandonner son statut de conjointe collaboratrice,
- des centaines d'heures perdues et le coût des trajets à nous rendre à l'accueil de la MSA ou à répondre aux exigences de la procédure judiciaire qui n'a pu se régler à l'amiable,
- les amendes quant à l'entretien de notre véhicule,
- nos interdictions bancaires,
- le besoin d'un soutien financier familial durant plus d'un an, qui crée des tensions,
- un préjudice moral tant notre ferme et notre parole sont peu considérées.

Nous avons pour cela été tous les deux suivis par des psychologues qui en attestent.

Nous souhaitons poursuivre notre activité sereinement, et qu'elle nous permette un bénéfice décent. Notre objectif est bien de vivre de notre activité et non du RSA.



## Témoignage Cafcaïen

« J'ai eu besoin du rsa durant un temps lors du début de mes 2 installations agricoles, du fait que pour tirer revenu d'une activité agricole "particulière", il m'a fallu un certain temps...

Ici à Pleychou, les 2 premières années, outre l'installation, j'ai eu des soucis avec mes vaches. Concrètement, on a dû tuer 2 jeunes vaches à 2 années d'intervalle... Or, sur un petit troupeau de 4, 5 mères ça fait beaucoup ! Donc, pendant ce temps, on a demandé le rsa et même s'il m'a fallu me rendre à quelques rendez-vous "obligatoires", à l'époque, la personne du Conseil Général était très compréhensive et m'a soutenu... même si elle disait que pour le département, le rsa n'était pas une solution pérenne, dans le sens où il n'était pas fait pour soutenir des installations bancales !

Je suis perplexe quant à ce discours : aujourd'hui, qu'est-ce qu'une installation agricole non bancaire ? que gagne la majorité des agriculteurs ? et surtout avec quelle dépendance vis à vis des instances étatiques et européennes ? qu'est-ce qu'un rsa vis à vis des subventions de la pac ? il y a 3 ou 4 ans, et cela a dû certainement augmenter, la moyenne des primes PAC en Ariège était de plus de 20



000 € par exploitation !!!! Alors, avec ça en tête, comment ne pas être en colère contre les discours qui tendent à culpabiliser les personnes qui, pour s'en sortir tant bien que mal avec leur ferme sont obligées de passer par la case rsa... et c'est souvent ces personnes qui sont exclus des bonnes terres, des hectares en pagaille et des primes qui vont avec !

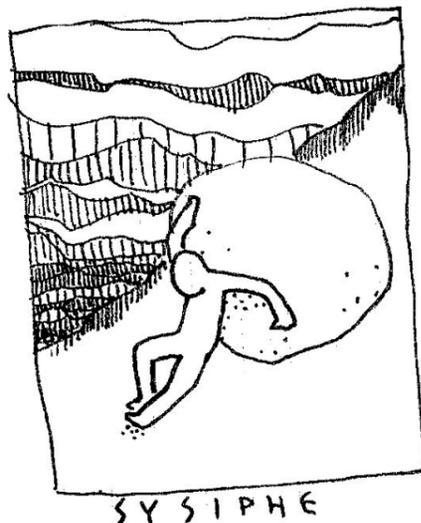
Donc le RSA m'a aidé et je suis aussi satisfait de ne plus y avoir recours ! J'ai toujours souhaité être indépendant des institutions...et surtout des obligations qui vont avec : rendez-vous foireux, faux-semblants, normalisations forcées, etc...

Une petite parenthèse au sujet des primes et du rsa : les primes imposent une conditionnalité à leur obtention, un parcours administratif du combattant (dossier désormais informatisé et complexe) et donc, et c'est leur objectif, imposent des pratiques, des choix et une certaine normalisation agricole... alors que le rsa, au départ, est là pour celles et ceux qui ne s'en sortent pas économiquement et devrait donc être versé sans contrepartie... ce pourrait (ou devrait) donc presque être un moyen de se réapproprier l'agriculture, en marge des injonctions de rentabilité perpétuelles. »

« Depuis que je suis installée et que je suis passée de la case "rsaste" à la case "non salariée agricole" dans les fichiers de la MSA, on me sucre régulièrement mon RSA pendant plusieurs mois sans raison. Je me fais ballader de la MSA au conseil départemental, sans jamais aucune réponse claire. La première fois a été l'objet d'une occupation de la MSA par le CAFCA en 2019 (très fructueuse puisque le fameux problème irrésolvable a été résolu en tomin et l'intégralité de l'argent dû viré immédiatement sur mon compte)

La seconde fois, j'ai eu un rendez-vous avec ACOR et la personne qui m'a reçu était scandalisée par ma situation, elle a appelé la msa avec une efficacité incroyable, elle les a harcelé pour qu'ils trouvent une solution, une semaine après le rendez-vous, j'avais tous les mois de RSA dûs sur mon compte.

J'ai besoin du RSA car je suis en train de créer une activité agricole. Je ne me tire aucun revenu de ma ferme et cette perspective est encore assez lointaine (d'ici 5 ans j'espère). S'installer quand on n'est pas enfant de paysan demande beaucoup d'investissements et même si ma ferme est assez autonome et avec peu de charges, il reste des charges incompressibles comme le fermage, les cotisations msa, etc.



« Je donne des cours dans le domaine du bien-être avec le statut d'auto-entrepreneur. C'est gratifiant car les gens sont très reconnaissants pour le bien que ça leur procure, dans leur corps mais aussi leur mental. Etant donné le contexte politique, social et sanitaire, le besoin de se détendre, de se ressourcer, de calmer les angoisses, de retrouver de la joie et de la tranquillité, est de plus en plus pressant...

J'ai perçu le RSA la deuxième année d'exercice de mon auto-entreprise (suite à un divorce), cela m'a permis de poursuivre cette activité et, à partir de la troisième

année, elle a commencé à être viable. Ce qui m'amène à la conclusion que, sans le RSA, j'aurais effectivement dû trouver un travail alimentaire. Cela ne m'aurait laissé ni le temps ni l'énergie de donner ces cours de yoga qui, à mes yeux, oeuvrent pour le bien commun.

Face à la pénurie d'emplois, je mets beaucoup d'énergie à créer mon propre job : mais lorsque je suis confrontée aux aberrations administratives, je me sens tellement découragée que je me dis parfois qu'il serait plus simple de ne pas travailler du tout !

Lors de l'entretien avec Acor en août dernier, puis septembre, on m'a demandé de signer un contrat m'engageant à avoir un chiffre d'affaires stable de mois en mois, ou bien en progression constante (au choix). Or, comme je l'ai expliqué à la personne d'acor, un chiffre d'affaires n'est pas un salaire et ne saurait être constant, surtout quand il y a un aspect saisonnier. Cela me paraît d'autant plus décalé par rapport à la réalité que, si j'ai perçu le RSA pendant 3 mois en cette année 2020, c'est à cause du (premier) confinement... Cette personne m'a répondu : « on n'est pas là pour financer les entreprises ». Cela a au moins le mérite d'être clair... Et si vous n'arrivez pas à tenir ces objectifs, il faudra prendre un travail alimentaire. Cela équivaut à radier d'office tous les auto-entrepreneurs du dispositif du RSA. Vaudrait-il mieux aller grossir les rangs des chômeurs ?

même allé-es jusqu'à parler « d'instrument de torture morale », dénonçant une situation où « tout se passe comme un jeu de rôles dans un théâtre où l'on obligerait les allocataires à singer la recherche frénétique d'emploi alors qu'il n'y a pas d'emplois... »<sup>[3]</sup>

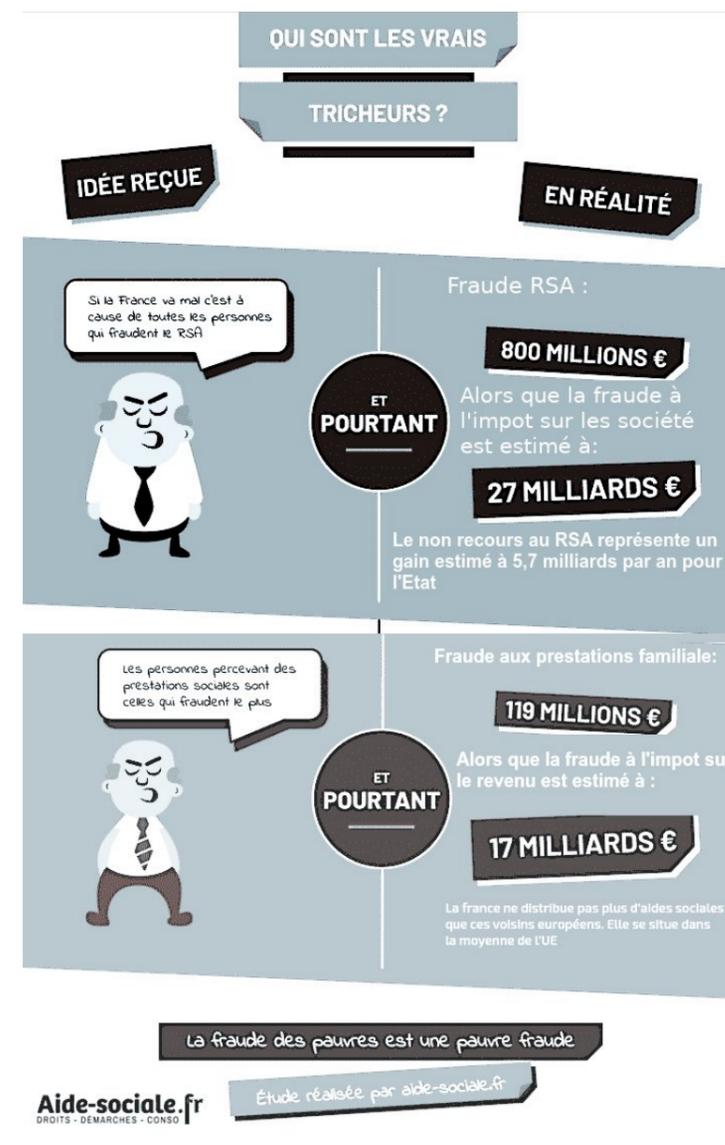
Et pour celles et ceux d'entres-nous qui se lassent de ce jeu de dupes, nous devons faire face à des « professionnel-les de la réinsertion » qui nous assènent, avec aplombs, que nous pouvons très bien « choisir » de renoncer aux aides sociales si le projet de vie qu'il-les nous suggèrent ne nous convient pas. Et, à force de ne plus supporter leur chantage et leur coup de pression, il-les parviennent à en convaincre beaucoup : 30 % des personnes pouvant prétendre au RSA ne le réclament pas<sup>[4]</sup>.

Les minima sociaux devraient être un droit inconditionnel: celui de vivre décemment dans une société qui n'en fini plus d'alléger les impôts des plus riches, et de subventionner les entreprises les plus dévastatrices, tant sur le plan environnemental qu'humain. Quant à « l'aide » à la réinsertion, elle ne devrait être rien d'autre qu'une aide: ni une contrainte humiliante, ni un chantage criminel. S'organiser pour défendre ces droits — et en exiger d'autres — lorsqu'on est au chômage ou au Rsa est difficile. C'est pourtant nécessaire. Sortir de l'isolement, et se défendre collectivement face à l'administration, sa bureaucratie, sa violence et son arbitraire, permet souvent d'infléchir le rapport de force, et parfois de le renverser.

1. Entretien télévisé du 14 octobre 2020 : "plus on augmente de manière unilatérale tous nos minima sociaux — on ne les rebaisse jamais après — plus on rend difficile le retour à l'activité".
2. Programme Département d'Insertion 2019-2021
3. B. Gomel et D. Médà, qui ont co-rédigés un rapport du centre d'études de l'emploi (CEE) intitulé « Le RSA, innovation ou réforme technocratique ? » (2011)
4. L'estimation varie selon les études. Le secours catholique évaluait le non-recours au Rsa à 40 % en 2016.

### Alors c'est qui les fraudeurs ?

En France, alors que le pays est mis au pas administratif. Rase les murs dès 18 heures où coche des cases infantilissantes certains n'oublent pas de faire la fête. Certes il y a Lieuron et ses teuffeurs le soir du nouvel an. 2000 amendes dressées et une personne en détention provisoire. Mais il y a ceux aussi qui dansent la macarena dans les commissariats. Ceux-là même qui te verbalisent d'ailleurs... Des images publiées par le site loopsider montrent des policiers bien après l'heure du couvre-feu - mais visiblement pendant celle de l'apéro - en train d'organiser une fête à l'intérieur de leurs bureaux. La moulagaaa, donnez moi de la moulagaaaaaa



Au Pays-Bas des révélations publiées par la presse nationale locale au mois de janvier ont conduit à la démission du gouvernement. Depuis 2012, des milliers de parents ont été injustement accusés de fraude fiscale liée à leurs allocations de garde d'enfants. Les sommes allouées par le gouvernement ont ainsi dû être remboursées et certaines familles se sont vu demander des montants pouvant aller jusqu'à des dizaines de milliers d'euros. Les autorités fiscales utilisaient notamment un profilage ethnique avec comme critères la double nationalité. Au total, 26 000 parents auraient été concernés par ces fausses accusations. Bien loin d'une simple erreur humaine ou d'un problème de calcul ces fausses accusations suivaient un au guillage conscient et étaient connues du gouvernement.

A quand chez nous les révélations de Mediapart ?

# Réinsertion?! Plutôt chômeuse que contrôleur à la CAF

Le PIB s'effondre, les économistes prédisent des faillites en cascades, les recours aux aides alimentaires distribuées par les associations explosent. 900 000 chômeurs de plus en 2020, et le nombre de bénéficiaires du RSA qui augmente de 10%. Cette année, 1 million de personnes de plus se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté. La pandémie n'est pas seulement une crise sanitaire, c'est aussi une crise économique et sociale d'une ampleur inédite. Et pourtant, la politique d'humiliation et de stigmatisation des plus pauvres se poursuit, sans trêve ni complexe.

Malgré les cris d'alarmes des associations, et les files d'attente qui s'allongent devant les resto du coeur, il n'y aura pas de revalorisation du RSA, puisque, nous dit Macron, cela découragerait les gens à retrouver du travail<sup>[1]</sup>.

La même logique, aussi violente qu'absurde, perdure depuis longtemps : alors que n'importe quel plan de licenciement fait grimper les cours en bourse d'une entreprise, alors que le « progrès » est toujours plus synonyme de robotisation et d'automatisation, et donc de destruction d'emploi, les chômeur-euses et les RSA-istes sont inlassablement traités-es comme les principaux responsables de leur situation. De « conseillere-s » en rendez-vous, c'est à nous de prouver notre motivation et nos efforts pour se « réinsérer ». Et, puisqu'il s'agit de « s'adapter à un contexte difficile », les « offres raisonnables d'emplois » qui nous sont imposées représentent bien souvent des perspectives de vie à peine plus viables que les 500 balles que dispense le RSA. Sans compter qu'à l'absurdité des tâches qu'on nous demande d'effectuer lorsque nous taffons, s'ajoute le côté dérisoire et nuisible des marchandises qu'on nous demande de produire. En Ariège, nos décideurs fondaient leurs espoirs de création d'emplois sur les stations de ski et la sous-traitance aéronautique<sup>[2]</sup>... Lorsque l'on sait les ravages environnementaux qu'occasionnent ces secteurs économiques, on se dit que nos espoirs concernant l'avenir sont difficilement conciliables avec les leurs.

Qu'importe la multiplication des burn-out, des dépressions et autres problèmes de santé liés

au travail, qu'importe les horaires, les salaires et les conditions de travail qu'on nous promet, nous devons nous réinsérer coûte que coûte. D'un côté, celles et ceux qui ont un emploi sont poussés-es à accepter n'importe quelles conditions de travail sous la menace de se retrouver au chômage ou au Rsa, de l'autre côté, chômeur-euses et RSA-istes sont menacés-es d'être radiés-es si ils/elles rechignent à postuler pour les larbinages qui leurs sont proposés.

**« tout se passe comme un jeu de rôles dans un théâtre où l'on obligerait les allocataires à singer la recherche frénétique d'emploi alors qu'il n'y a pas d'emplois... »**



Car si l'accès au Rsa est un « droit », il s'accompagne de devoirs : celui de raconter sa vie et ses problèmes à des sortes de coachs, qui alternent entre condescendance et paternalisme; celui de participer à des « formations »

pour apprendre à « embellir » son CV, à « bien présenter » à un entretien d'embauche, à connaître la « situation de l'emploi » dans la région... Celui de renoncer à ses activités lorsqu'elle ne sont pas suffisamment rentables. Le parcours du Rsa-iste oscille entre humiliations et insécurité.

Et lorsque nous ne courbons pas suffisamment l'échine, nous avons droit à un passage devant la Commission de Solidarité Territoriale (CST), sorte de procès pendant lequel nous aurons à justifier de notre situation, et qui se conclut bien souvent par une diminution du Rsa, sa suspension, voire la radiation.

« L'accompagnement personnalisé » auquel sont contraintes les personnes au Rsa est présenté comme une façon d'aider les gens dans la galère. En réalité, il est souvent vécu comme humiliant, intrusif et infantilisant. Des chercheur-euses sont

« Fin 2014, j'arrivais à la fin de mes indemnités chômage. Je me suis rendu à pôle emploi pour postuler à une offre d'emploi depuis le bureau de ma conseillère pour avoir une réponse rapide. À ce moment-là elle me parle d'un programme d'insertion financé par l'Union Européenne via le FSE (Fond de Solidarité Européen). Elle me demande de m'inscrire car ils ont besoin de 10 candidats pour démarrer le projet, m'affirmant qu'avec ce parcours je pourrai intégrer le poste que je souhaitais en tant que stagiaire rémunéré. J'acceptai donc d'intégrer ce projet.

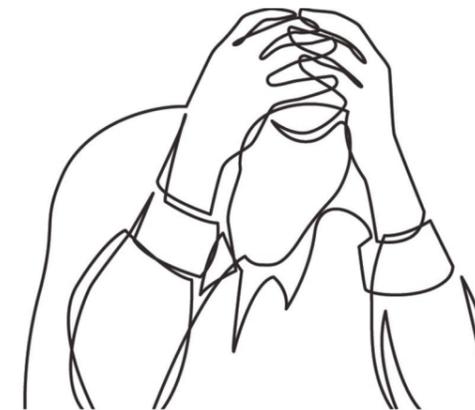
Le 19/12/2014 je suis convoqué au sein de l'AFPA de Foix pour confirmer mon intérêt pour cette formation. Je repars avec mon invitation pour participer à l'information collective suivi des tests d'entrées et de l'entretien individuel pour la session qui démarre en janvier 2015. Les tests réussis j'intègre la formation au sein du GRETA. J'ai fait mes stages d'infirmiers qui ont été très appréciés par les infirmiers tuteurs grâce à mes connaissances, autonomie et capacité à appliquer des soins. J'ai été élu délégué principal pour faire remonter les besoins des stagiaires et les obstacles qu'ils rencontrent pour finaliser leurs projets en vue d'améliorer la formation. A ce moment là, les représentants du conseil départemental m'orientent vers le DAEU -B qui est rémunéré par une bourse sociale pour les RSAs et par l'AREF du pôle emploi pour les chômeurs indemnisés, en me donnant les coordonnées des personnes mieux informées sur le sujet (MISSION LOCALE/ maison de l'emploi). Sans perdre de temps je m'inscris au DAEU pour être dans la continuité puisque le début de cette nouvelle formation commence à la fin de la première. Je suis accepté. Après 3 mois, je n'ai toujours pas de nouvelle de ma bourse. Je contacte ma conseillère du GRETA avec qui j'ai signé le contrat CER et là comme par magie mon projet validé se transforme en non valide. Le Conseil Départemental refuse de verser la bourse sociale alors que dans le même temps ils ne me versent plus mon RSA. Normalement je suis sensé avoir le droit à ou l'un ou l'autre...

Une autre personne du DAEU qui voulait intégrer la police nationale a continué à percevoir son RSA qui était pour elle plus avantageux que de percevoir la bourse. Elle n'a eu aucun problème de versement.

Sans RSA ni bourses d'études, je fais un crédit à la banque pour continuer à pouvoir assister à mes cours. La même année je passe en commission Commission de Solidarité Territoriale (CST), alors que je respectais mon Contrat d'Engagement Réciproque signé avec le Conseil Départemental (CD), et que celui-ci ne me versait plus mon RSA. Ils ont essayé de me persuader d'arrêter les cours en plein milieu de l'année et de faire un autre cursus plus long de 4 ans. J'ai refusé, justifiant que j'étais déjà lancé sur un projet et que c'était stupide de gaspiller temps et argent dans une réorientation.

Toujours pas de revenu, les factures et les loyers s'accumulent et ils continuent de ne pas me verser d'argent malgré tous mes recours.

Je cherche de l'aide. J'explique mon cas à l'université de Toulouse qui trouve que le CD d'Ariège sont des ploucs qui veulent porter des talons, qu'ils devraient avoir honte



d'un tel comportement (j'ai eu le soutien moral de leur part et ils avaient signé ma pétition et attendent mon retour avec enthousiasme).

J'ai fait des recours : à la CGT, à la mairie de Foix, chez le sénateur DURAN. Auprès du président du Conseil Départemental de l'époque, Henri NEYROU, qui a accepté de me recevoir dans un premier temps avant que je me retrouve la porte fermée au nez, littéralement. Christine Severin, directrice de service au sein du CD m'emmène dans son bureau et m'explique que ce n'est pas à moi de décider de ma vie et que je ne suis qu'un vulgaire dossier à traiter.

Je cherche de l'aide auprès de La Dépêche de l'Ariège ou le rédacteur en chef me dit que le mieux serait de partir sur autre chose, refaire ma vie ailleurs et oublier cette histoire.

J'ai cherché de l'aide auprès du défenseur des droits qui m'a simplement répondu: « on me dit que vous pouvez aboutir à son projet autrement ». et que « c'est ici que [s]on rôle s'arrête, bonne continuation ».

Je me vois privé de mes Aides Pour le Logement. Mes droits aux soins (CMU) ont été supprimés : ne pouvant pas justifier de revenus, il a fallu plusieurs mois de courriers et de recours auprès de la CPAM pour pouvoir à nouveau prendre soin de ma santé qui était dans un état catastrophique. Un jour j'étais tellement mal que j'ai failli me jeter par la fenêtre en pleine nuit glaciale,

pensant qu'il valait mieux qu'on découvre mon corps le matin plutôt que de se décomposer pendant une semaine sans que personne ne s'en rende compte. Un médecin a pris la peine de m'ausculter gratuitement et a alors constaté que j'étais réellement en danger: j'ai subi des dégâts irréversibles, et il me fallait absolument une alimentation variée vu la sévérité de mes carences. Le secours populaire m'a apporté son aide en colis alimentaire d'urgence. La générosité de certaines personnes qui venait des bouts de l'Ariège avec de la nourriture m'a redonné des couleurs. Je n'avais plus de téléphone, plus d'internet, plus d'électricité, plus de compte bancaire, plus d'assurance voiture et encore moins un véhicule en état de marche. Ni assurance d'habitation ni protection civique. Le pire c'est que quand je suis allé voir les assistantes sociales de l'ADS elles n'ont rien fait ! Elles m'ont dit que le département c'est leur patron et qu'elles ne pouvaient rien faire



sans leur accord. Pire, elles ont osé me dire que c'est normal d'avoir recours à de tels procédures pour faire bouger les précaires.

Le système m'a vomi alors que je ne voulais qu'un meilleur avenir. Ils ont voulu m'intégrer à la précarité par la force.

J'habitais alors dans un appartement dont la mairie de mon village était propriétaire. Sans APL, ni bourses, ni RSA, les loyers impayés s'étaient accumulés, et la maire, qui plus tard m'afficha clairement le mépris qu'elle avait pour les RSAs, décida d'entamer une procédure d'expulsion, plutôt que d'essayer de me soutenir dans mes démarches pour faire valoir mes droits. Et lorsque je suis enfin parvenu à convaincre la CAF d'une partie de ses tords, et ainsi de verser près de 7000 euros d'APL en retard à la mairie-proprétaire, cela ne changea rien à sa volonté de me mettre à la rue. Seule une mobilisation du CAFCA m'a alors permis d'obtenir quelque mois de délai supplémentaire. J'ai alors du me débrouiller pour trouver un autre logement, puisque les services sociaux et la préfecture n'ont pas jugé utile d'appliquer mon droit de placement dans un autre logement social.

2018 je me trouve un travail dans la région voisine, je démarre une nouvelle vie en résidant toujours en Ariège. 2020, je crée mon entreprise et je retombe au RSA, avec le covid mes économies partent en fumée, et la CAF me prive de mon RSA et de mes APL sans prévenir, en pleins 1er confinement. Ils justifient cela par un trop perçu de prime d'activité en 2018, or d'après les calculs que j'ai effectué les sommes correspondaient

exactement à mes droits. Je fais une première réclamation car je trouvais que c'était pas très moral de supprimer la totalité des ressources sans prévenir. Ils me remboursent la totalité et enclenchent un prélèvement automatique de 50 euro par mois sur mon RSA que je paye encore aujourd'hui. Un mois plus tard je suis convoqué par ACOR pour rédiger un Contrat d'Engagement Réciproque (CER). Contrat que je lis, amande et signe. Celui-ci m'est revenu comme étant non-valide par le Conseil Départemental et pratiquement dans la foulée je reçois une convocation à une CST (commission de solidarité territoriale). Pendant cette séance on me demande de présenter mon projet. Demande bizarre puisque tout était stipulé clairement dans le contrat CER. On m'a demandé aussi ce que je comptais faire pour faire face à la crise sanitaire?! On m'a demandé si j'avais fais en conséquence une étude de marché prévisionnel?! A ce moment là, je les sens plus en train de chercher une raison de suspendre mes droits que de m'aider...

Heureusement les commissionnaires se sont retrouvés surpris par l'assistance du CAFCA au cours de la séance, et n'ont pas su répondre aux questions qui leurs ont été posés. A la suite j'ai reçu mon Contrat d'Engagement Réciproque dûment signé par le Département. Ils m'accordent un maintien du RSA pour 6 mois à condition de m'inscrire à pôle emploi alors que cet organisme s'était empressé de me radier au moment de déclarer mon entreprise pour faire baisser les chiffres du chômage il y a quelques mois de cela...



## RSA : RIEN SANS AMOUR

voilà ce que je veux retenir de cette expérience. Parce que Revenu de Solidarité Active ne veut rien dire, si ce n'est un vulgaire chantage maquillé en main tendue. Y a une main qui te donne et l'autre qui te fout des baffes.

J'ai pendant quelques années reçu cet argent avec joie, on me foutait la paix, et franchement je me sentais contribuer à la société. J'étais en transition, je changeais de vie, de rythme, de région, de métier, j'étais heureuse et diffusais cette joie autour de moi. J'ai pu payer ce que je devais sans me poser de question (logement, nourriture, transport, communication), prendre soin des membres de ma famille sortant d'hospitalisation, continuer à me former et à ancrer ma recherche artistique (car oui je l'avoue, je suis entre autre chose, une artiste). C'est le talent que la vie m'a offert à partager au monde : je chante, je raconte, je met en mouvement les émotions humaines, et titille nos habitudes et façons de penser. Pour cela j'ai besoin de temps. Du temps pour sentir, ressentir, réfléchir, chercher, trouver. Du temps pour vivre et retransmettre le goût de cette vie. Mais le temps est devenu de l'argent. C'est un bien comme un autre qu'il faut valoriser et rentabiliser. J'ai essayé par deux fois d'accéder au régime d'intermittence du spectacle, qui m'aurait juste fait basculer d'une case « aide » à une autre, car tout cela reste un soutien financier pour des activités qui ne rapportent que peu ou pas d'argent. Par deux fois donc, j'ai mis en marche la grosse machine d'anticipation-planification-communication. Résultat : deux

dépansions. Trop de pression. Ce que j'ai à offrir au monde ne rentre pas dans les cases de notre société du toujours plus : plus vite, plus d'argent, plus d'objet, plus loin, plus, plus toujours plus, j'ai appelé monsieur PLUSBONUS et il a fait un gros ménage. Table rase du passé, de ces cases trop serrées, j'en a marre d'étouffer! Alors après 6 mois de harcèlement, de dossiers, de commission, de non-accompagnement à qui je suis et ce que je veux offrir, j'ai dit stop : « on s'arrête là, gardez votre argent je garde ma santé ». La radiation me pendait au nez, et bien je leur ai coupé l'herbe sous le pied. Et ça m'a fait du bien ! Le lendemain j'annonce aux amis que j'avais quitté le RSA, comme un de ces amants devenu empoisonnant. J'étais enfin libre, je respirais à nouveau, je ne ressentais plus de stress, finies les justifications, finies les explications aux bureaucrates qui ne peuvent entendre que des chiffres qui vont dans le sens de leurs directives.

RSA...  
Rien Sans  
Amour  
Chaque  
jour  
Bonjour  
à ce qui  
mentoure  
Je savoure



## ON NOUS FAIT LA QUERRE!



« Je souhaite un contrôle drastique des chômeurs »

200 postes de contrôleurs supplémentaires ont prit effet à compter de septembre 2020

En 2017, les CAF ont effectué 35,4 millions de contrôles (toutes prestations sociales confondues) dont près de 172.000 à domicile. Les fraudes détectées représentent 0,36 % des allocataires...

« Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des hommes et des femmes dans la rue »

En 2020, la Fondation Abbé-Pierre estime le nombre de sans domicile fixe à près de 300 000.

« Aucune française, aucun français, ne sera laissé sans ressource »

« Quoi qu'il en coûte »



D'après le quatrième rapport de l'Observatoire national du suicide, présenté mercredi 10 juin 2020, 30 % des demandeurs d'emploi songent sérieusement à mettre fin à leurs jours, contre 19 % des actifs en poste.

« Certains, au lieu de foutre le bordel, feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes ... »

« Je traverse la rue, je vous trouve du travail »

Au 3e trimestre 2020, les radiations pour motif administratif ont bondi de 835,7 % (humanite.fr, 12/2020)

Chaque année, 10 000 à 14 000 décès sont imputables au chômage en France. Maladies chroniques, pathologies cardiovasculaires, anxiété, dépression, suicide, addictions renforcées par le manque d'estime de soi, renoncement aux soins... Les chômeurs présentent une surmortalité deux fois plus importante que les actifs du même âge. ( Novethic.fr, 03 février 2019 ). Il y a 2,7 millions de chômeurs en novembre 2020 selon l'INSEE.



BIENVENUE AU 39 49



PLUS RIEN NE SERA JAMAIS COMME AVANT

